

Procès-Verbal de la séance

du conseil municipal du 29 avril 2026

Président : Véronique de TIENDA

Présents : M. Pierre CORSIN, Mme Amandine SAURY, M DAUVERGNE Frédéric, Mme Florence TAUPENOT, M Didier RASTOUR, M. Daniel GELIN, M Antonio AGUILAR, Mme Sylvie CALAUDI, Mme Laurence PROST, M Laurent REVILLON

Excusé

Secrétaire de la séance : Mme TAUPENOT Florence

Début de séance : 19h Fin de séance : 21h30

Le PV du précédent conseil du 27 mars 2026 est approuvé à l'unanimité

Mme le maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : signature d'une nouvelle convention pour la vérification et contrôle des bornes incendie avec SOGEDO, à l'unanimité le conseil approuve cette décision

Ordre du jour :

I BUDGET COMMUNAL

- 1) Approbation du CFU (compte financier unique)
- 2) Affectation du résultat
- 3) Vote des taxes
- 4) Vote des subventions
- 5) Vote du budget primitif

II BUDGET Annexe (lotissement)

- 1) Approbation du compte de gestion
- 2) Vote du budget annexe

III Indemnités de fonctions

- 1) indemnité du maire
- 2) indemnités des 3 adjoints
- 3) Périodicité du versement des indemnités

VI Attribution des délégations du maire

V Désignation des membres CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

VI Désignation du référent ambroisie

VII Convention vérification et contrôle bornes incendie

VII Questions diverses

I- BUDGET COMMUNE

1- Vote du compte financier unique 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Véronique de TIENDA délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 (CFU) dressé par Véronique de TIENDA après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	254 646,44	0,00	22 071,88	0,00	276 718,32
Opérations exercice	191 930,71	243 949,49	389 562,96	161 224,23	581 493,67	405 173,72
Total	191 930,71	498 595,93	389 562,96	183 296,11	581 493,67	681 892,04
Résultat de clôture		306 665,22	206 266,85			100 398,37
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	306 665,22	206 266,85	0,00	0,00	100 398,37
Résultat définitif		306 665,22	206 266,85			100 398,37

2 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

3 : Le Maire ayant quitté la séance, l'adjoint Pierre CORSIN propose aux membres du Conseil l'approbation du CFU 2025

Vote : Pour : 9 - Abstention : 1 - Contre

2- Affectation des résultats

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de 306 665,22 décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	254 646,44
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	33 431,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	52 018,78
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	306 665,22
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	306 665,22
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	100 398,37
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Vote : Pour 10 - Abstention : 0 - Contre 0

3- vote des taxes locales

Il est proposé d'augmenter ou de diminuer les taux de 2026,

Rappel taux votés en 2025

Taxe foncière bâtie : 27.51% (base d'imposition 422400€)

Taxe foncière non bâtie : 32.44% (base d'imposition 70500€)

Taxe d'habitation : 6.05% (base d'imposition 91600€)

Total au titre de la fiscalité directe locale 2025 82 467€

(Les bases d'imposition prévisionnelles 2026 diminuent)

Proposition des taux :

Taxe foncière bâtie : 27.51% (base d'imposition 428300€)

Taxe foncière non bâtie : 32.44 % (base d'imposition 62700€)

Taxe d'habitation : 6.05% (base d'imposition 85600€)

Vote : Pour : 10 - Abstention : 0 - Contre 0

4 Vote des subventions

La commune vote habituellement une enveloppe globale de 2000€ qu'elle répartie en fonction des demandes
Il est proposé d'inscrire au budget 2000€,

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 - Contre : 0

5 - Vote du BP 2026

Reprise des résultats

Investissement :

Déficit d'investissement 206 266.85€

Fonctionnement :

Excédent de fonctionnement 306 665.22€

Soit un excédent global de : **100 398.37€**

Le conseil municipal, à l'unanimité, **VOTE** le budget primitif 2026 comme suit :

En fonctionnement :

- Dépenses : 314 068.37 €

- Recettes : 314 068.37€

En investissement :

- Dépenses : 430 068.89€

- Recettes : 430 068.89€

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
DEPENSES				DEPENSES			
	report déficit	2			report déficit	1	206266,85
charges	eau elec, carburant	11	111 004,00	voirie		2151	
PERSONNEL		12	67 670,37	ligne equilibre		212	171460,00
sydesl				emprunt		1641	
GESTION CC		65	90 000,00	capital amorti		1641	13000,00
	Sydesl		8700	caution		165	442,04
		67		sydesl		2324	1000,00
FRAIS FINA	interets emprunt	66	6 300,00	jeux		2181	15000,00
	amortissement	681	1000	place		212	20000,00
	op. de transf O42		1700			10226	2900,00
	autofinancer	23	27 694,00	op. patrimor O41			
	TOTAL		314 068,37	TOTAL			430 068,89
RÉCETTES				RECETTES			
	report excéd	2	100 398,37		report excéd	1	
	PRODUITS DU DOMAINE	70	2 770,00	subv place AAP		1323	17 500,00
TRAVAUX EN REGIE				DETR		13361	25 367,00
		73	7100	Fonds vert		1322	21 187,00
FISCALITE	impots et taxes	73	124 000,00	caution		165	442,04
DGF/autres	Dotations	74	70 100,00	fctva		10222	15 000,00
	AUTRES PRODUITS GESTION	75	9 200,00				
PRODUITS FINANCIERS		76		ctionnement capitalisé		1068	206 266,85
PRODUITS EXCEP.		777	500			10226	100
						o24	114812
AMORT.		42				2804182	1 700,00
	TOTAL		314 068,37	autofinancer	21		27 694,00
				TOTAL			430 068,89

Vote : Pour : 9 - Abstention : 1 - Contre

II- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

1- Vote du compte de gestion 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Véronique de TIENDA délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2025 dressé par Véronique de TIENDA, aucune écriture n'ayant été passé l'assemblée délibérante doit approuver un compte de gestion à 0

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de clôture						0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat définitif						0,00

Vote : Pour : 10 - Abstention : 0 - Contre 0

2 Affectation du résultat (idem)

RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	0,00
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	0,00
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	0,00
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Vote

Vote : Pour : - Abstention : - Contre

3 Vote du budget annexe

Pour	Surface totale du terrain :	3063 m²
Info :	Surface du terrain à vendre :	2963 m²

FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
article	chapitre	intitulé	observations	montant	article	chapitre	intitulé	observations	montant
605	D11	travaux	voies, VRD,...	30 000,00	7015	70	vente terrains aménagés	vente parcelles (op réelle)	
608	043	frais accessoires	commission sur emprunt, transfert intérêt emprunt	-	7133	042	variation en cours de production	en fin d'année, reprend total chap. 60 (par Débit c/335xx)	
608	D11	Divers frais stockables	indemnité propriétaire ou autres frais		71355	042	variation terrains aménagés	constatation des lots achevés (par Débit c/3555)	159 703,00
6015	D11	terrain à aménager	terrain acquis + frais ou valeur vénale du terrain cédé par le budget principal	129 703,00	774 (757 en M57)	77	subvention exceptionnelle	subvention budget principal	
6045	D11	études, prestations de service	géomètre, essais de sols, fouilles archéologiques		796	043	transfert charges	transfert intérêts emprunt	
			s/total (coût de production)		7552 (75822 en M57)	75	déficit à faire supporter	prise en charge de déficit par le budget principal en cours ou en fin de vie du lotissement	
					7588 (75888 en M57D)	85	recettes diverses	Arrondis de TVA	
6522 (65822 en M57)	65	excédent à reverser	reversement d'excédent au budget principal en cours de vie du lotiss						
65888	65	dépenses diverses	Arrondis de TVA						
6611	66	intérêts emprunts							
7133	042	variation en cours de production	annulation du stock initial de travaux (par Crédit c/335XX)						
71355	042	variation terrains aménagés	Annulation stock initial terrain ou constatation vente de lots (par R. 3555)						
022	022	dépenses imprévues							
002	002	résultat fonct. reporté	déficit		002	002	résultat fonct. reporté	excédent	
TOTAL				159 703,00	TOTAL				159 703,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT EQUILIBREE

INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
article	chapitre	intitulé	observations	montant	article	chapitre	intitulé	observations	montant
1641	16	emprunt	remboursement capital		1641	16	emprunt		
168741	16	avance	rbst av. remboursable du budget ppal		168741	16	avance	av. remboursable du budget ppal	159 703,00
3351	040	travaux en cours	terrains (par Crédit c/7133)		3351	040	Stocks de terrains-en cours	Annul stock initial-Terrains	
3354	040	travaux en cours	études, pr. Serv (par Crédit c/7133)		3354	040	Stocks d'études-en cours	Annul stock initial-Etudes	
3355	040	travaux en cours	travaux (par Crédit c/7133)		3355	040	Stocks de travaux-encours	Annul stock initial-Travaux	
33581	040	travaux en cours	frais accessoires (par Crédit c/7133)		33581	040	Stock annexes-en cours	Annul stock initial-annexes	
33586	040	travaux en cours	frais financiers (par Crédit c/7133)		33586	040	Stocks financiers - en cours	Annul stock initial-frais financiers	
3555	040	terrains aménagés	constatation lots achevés(par R. 71355)	159 703,00	3555	040	reprise stock initial-terrains	Annul stock initial-Terrains	
001	001	résultat inv. reporté	déficit		001	001	résultat inv. reporté	excédent	
TOTAL				159 703,00	TOTAL				159 703,00

SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBREE

Vote : Pour : 8 - Abstention : 2 - Contre

III Indemnités de fonctions

1) Indemnité du maire

2) Indemnités des 3 adjoints

Taux actuel

NOM PRENOM	FONCTION	TAUX VOTE EN %	MONTANT MENSUEL BRUT	MONTANT MENSUEL NET
De TEINDA Véronique	Maire	18%	739.89€	639.71€
CORSIN Pierre	1 ^{er} adjoint	9%	369.95€	319.85€
SAURY Amandine	2 ^{ème} adjoint	9%	369.95€	319.85€
DAUVERGNE Frédéric	3 ^{ème} adjoint	9%	369.95€	319.85€

Taux votés

NOM PRENOM	FONCTION	TAUX VOTE EN %	MONTANT MENSUEL BRUT	MONTANT MENSUEL NET
De TEINDA Véronique	Maire	<i>Max 28.1%</i>	<i>1155.06€</i>	<i>998.67€</i>
CORSIN Pierre	1 ^{er} adjoint	<i>Max 10.89%</i>	<i>447.64€</i>	<i>387.39€</i>
SAURY Amandine	2 ^{ème} adjoint	<i>Max 10.89%</i>	<i>447.64€</i>	<i>387.39€</i>
DAUVERGNE Frédéric	3 ^{ème} adjoint	<i>Max 10.89%</i>	<i>447.64€</i>	<i>387.39€</i>

Vote : Pour : 6 - Abstention : 3 - Contre 1

3) Périodicité du versement des indemnités :

Versement mensuel

Vote : Pour : 6 - Abstention : 3 - Contre 1

VI Attribution des délégations du maire

Le conseil municipal, après avoir entendu la présentation par Madame le maire de l'objet de la délibération proposée et après en avoir délibéré, décide :

1. De confier au maire, pour la durée du mandat, les délégations suivantes [reprendre dans la liste ci-après les délégations que le conseil aura décidé de confier au maire] :

- 1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ainsi que procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 3° Procéder, dans les limites ci-après définies, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 du CGCT et au a) de l'article [L. 2221-5-1](#) du même code, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et passer à cet effet les actes nécessaires
- 4° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, commissaires de justice (anciennement huissiers de justice) et experts ;
- 12° Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- 14° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 16° intenter au nom de la commune de Jalogny toutes les actions en justice ou défendre la collectivité *dans les actions intentées contre elle, du fait de l'ensemble de ses activités tant devant toutes les juridictions nationales sans exception, constitutionnelle, administratives et judiciaires, tant civiles que pénales, prud'homales, sociales, commerciales ou ordinaires et ce, tant en première instance qu'en appel ou en cassation, et tant devant les juridictions étrangères ou internationales [le cas échéant]* ;
- 16°bis Transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €
- 17° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite, pour chaque sinistre, de 1000euros
- 18° Donner, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local sur le territoire communal ;
- 19° Signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article [L. 311-4](#) du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté ainsi que pour signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article [L. 332-11-2](#) du même code, dans sa rédaction antérieure à la [loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014](#) de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° Réaliser les lignes de trésorerie dans la limite d'un montant maximum de 10000 euros par année civile ;

- 23° Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et [L. 523-5](#) du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- 24° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont celle-ci est membre ;
- 25° Exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article [L. 151-37](#) du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;
- 26° Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans les conditions suivantes : pour les seules dépenses d'investissement inscrites au budget
- 27° Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux,
- 29° Ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement ;
- 30° Admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil municipal, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;
- 31° Autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code ;

2. D'autoriser le maire à subdéléguer les délégations sus énumérées.

3. De charger le maire d'accomplir toutes les démarches et les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Vote : Pour : 9 - Abstention : 1 - Contre 0

V Désignation des membres CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

24 propositions de personnes sont attendues

À l'issue des dernières élections municipales, un nouveau conseil municipal vient de prendre ses fonctions dans votre commune.

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Vote : Pour : 10 - Abstention : - Contre

VI Désignation de 2 référents ambroisie

Suite au renouvellement des équipes municipales l'association **Stop Ambroisie** vous rappelle l'obligation de nommer au moins 2 référents Ambroisie pour lutter contre l'ambroisie et limiter le fléau sanitaire ainsi que l'impact sur les rendements agricoles de cette plante invasive.

Le référent de la FREDON fait de la médiation pour les cas compliqués, peut fournir de la documentation et de l'aide pour élaborer un plan de lutte opérationnel.

Les référents ambroisie municipale **doivent** s'inscrire sur la plateforme Signalement Ambroisie en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse suivante à <https://signalement-ambroisie.atlasante.fr/inscription>; cela leur permettra de gérer les signalements réalisés sur cette plateforme.

Elus nommés : Pierre CORSIN – Laurence PROST

Vote : Pour : 10 - Abstention : - Contre

VII Convention vérification et contrôle bornes incendie

Proposition de signer une nouvelle convention avec SOGEDO
13 bornes

Vote : Pour : 10 - Abstention : - Contre

- QUESTIONS DIVERSES

8 mai : rdv à 13h30

Prochain CM : 10/06 à 19h30